

## INTRODUCTION

- Les ancillaires en prêt circulent entre les établissements de santé et les fournisseurs → **L'unité de stérilisation doit disposer des informations de traçabilité sanitaire** <sup>(1,2)</sup> à l'arrivée de l'ancillaire.
- Circuit complexe avec plusieurs intervenants → **Les informations** relatives au prêt **en possession de la pharmacie et des blocs opératoires** doivent être transmises à la stérilisation pour une **prise en charge optimale de l'ancillaire**.

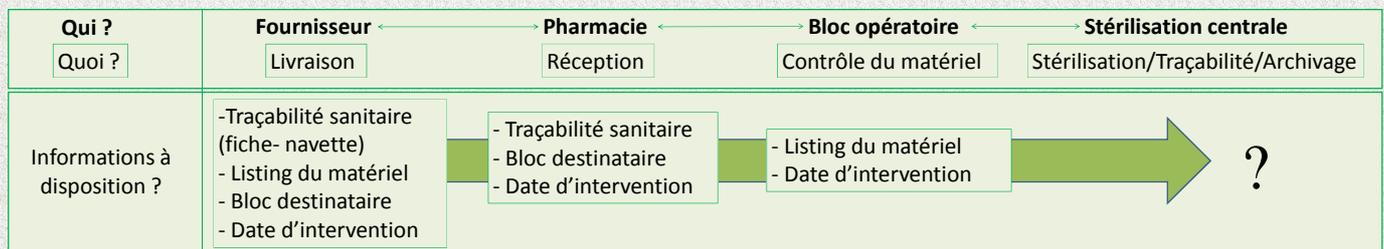
- Objectifs :**
- Définir un moyen d'estimer la conformité d'un prêt d'ancillaire
  - Evaluer la conformité des prêts d'ancillaires sur une période donnée
  - Identifier les points critiques sur lesquels travailler

<sup>1</sup> Bonnes Pratiques de Pharmacie Hospitalière, 1<sup>ère</sup> édition- Juin 2001

<sup>2</sup> Instruction n° DGS/RI3/2011/449 du 1er décembre 2011

## MATERIEL ET METHODES

Circuit des ancillaires en prêt : Qui dispose de quelles informations ?



Evaluation par une étude prospective de 7 mois en stérilisation centrale : à chaque ancillaire reçu en stérilisation, de quelles informations disposons-nous ? Le prêt était-il conforme ?

## RESULTATS-DISCUSSION

Nous avons défini qu'un prêt d'ancillaire est **conforme** lorsque la stérilisation dispose des informations suivantes :

- attestation de stérilisation antérieure par le laboratoire ou l'établissement de santé précédent
- mention de prise en compte du risque ATNC<sup>2</sup>

↳ définissant la conformité **SANITAIRE**

- bloc destinataire
- date d'intervention
- livraison dans un délai suffisant (≥ 72h)\*
- Listing du matériel

↳ définissant la conformité **LOGISTIQUE**

\* La réception des ancillaires ne se fait pas sur le site géographique où se trouvent les blocs opératoires

### 90 prêts d'ancillaires étudiés : 3% sont conformes selon notre définition

Conformité sanitaire globale 74 %	Conformité logistique globale 7%
• Attestation de stérilisation antérieure : <b>77%</b>	• Bloc destinataire connu : <b>74%</b>
• Prise en compte du risque ATNC <sup>2</sup> : <b>87%</b>	• Date d'intervention connue : <b>57%</b>
	• Livraison dans un délai suffisant (≥72h) : <b>30%</b>
	• Listing mis à disposition : <b>7%</b>

✓ Faible taux de conformité expliqué notamment par l'absence de listing en stérilisation → pourtant indispensable pour l'étape de recomposition de l'ancillaire de prêt

✓ Nécessité d'améliorer la communication entre les intervenants de ce circuit complexe

## CONCLUSION

**Pour améliorer le transfert d'informations :** rédaction d'une procédure commune, incluant :

- ① Fiche de traçabilité de l'ancillaire avant intervention : Traçabilité sanitaire et logistique
- ② Fiche de traçabilité de l'ancillaire après intervention : Traçabilité sanitaire
- ③ Inventaire systématique de l'ancillaire avant intervention et après intervention par un binôme bloc/stérilisation (mise en commun du listing)

**Piste d'amélioration : Plateforme Inter-ancillaires**

- Interfaçage avec les logiciels de traçabilité : meilleure gestion interne des ancillaires
- Améliorer la traçabilité sanitaire entre les établissements

